

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2015

Nombre de membres
- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 15
- présents : 13

L'an deux mil quinze et le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation :
27 février 2015

Présents : 13
Josiane CAMOIN
Solange AUBOSSU
Patrick JOANNY
Yvette VIALLE

Richard MASSEBEUF
Michel MIALON
Fabrice CHAREYRE
Noël MACIEJEWSKI
Georges VOLLE

Raymond ROURESSOL
Marc GUYON
Laurence CLAUZIER
Marie-Thérèse PONCE

Date d'affichage :
27 février 2015

Absents : 2

Caroline PARGOIRE

Florence HOPPENOT

Procurations : 2

F.HOPPENOT à R.MASSEBEUF C. PARGOIRE à G. VOLLE

Secrétaire de séance élu : Raymond ROURESSOL

1/ M14 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Résultat de Fonctionnement :	Recettes	635 486.69 €
	Dépenses	426 140.40 €

		+ 209 346.29 €
Résultat d'Investissement :	Recettes	528 298.14 €
	Dépenses	580 939.24 €

		-52 641.10 €
TOTAL GENERAL		+156 705.19 €

2/OBJET : M49 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Résultat de Fonctionnement :	Recettes	229 901.76 €
	Dépenses	168 215.18 €

		+61 686.58 €
Résultat d'Investissement :	Recettes	209 113.40 €
	Dépenses	27 913.57 €

		+181 199.83 €
TOTAL GENERAL		+242 886.41 €

3/OBJET : Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals – Modification des statuts

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par la communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals (CCPAV) par courrier en date du 23 décembre 2014, afin de se prononcer sur la modification des statuts approuvée par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2014.

Il s'agit en l'occurrence de modifier dans les groupes de compétences optionnelles la compétence « 4- Politique du logement et cadre de vie » :

- d'une part pour autoriser la CCPAV à conduire dans les communes rurales ou semi rurales une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou un PIG (Programme d'Intérêt Général) ;

- et d'autre part pour permettre à la CCPAV d'intervenir dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) en accompagnement et aide à la production de logements sur le territoire et non pas seulement sur des opérations de rénovation comme le prévoient actuellement les statuts. 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals telle que présentée ci-dessus.

4/OBJET : Régularisation cession gratuite SOULIER Eric

Monsieur le Maire présente les documents d'arpentage établis par GEO-SIAPP, pour des régularisations de cessions gratuites au profit de la commune au niveau de la propriété de M. SOULIER Eric, 18 chemin de Saint-Pierre, à savoir :

Nom – Prénom	N° de parcelle concernée	Superficie
SOULIER Eric	A 1432	7 m ²
SOULIER Eric	A 1416	55 m ²

Il invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette cession gratuite ;
- autorise le Maire à signer les actes notariés correspondants et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- dit que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune.

5/OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente au réseau AGAM (Association Gériatologique de l'Ardèche Méridionale)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du pôle seniors, le réseau AGAM souhaite mettre en place 12 ateliers gratuits de prévention de chutes à destination des personnes de plus de 60 ans vivant à leur domicile. Ces ateliers auraient lieu le mardi matin à la salle polyvalente.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente pour la mise en place de ces 12 ateliers (les dates précises nous seront communiquées par le pôle seniors).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la mise à disposition de la salle polyvalente au réseau AGAM le mardi matin (12 séances) ;
- dit que l'AGAM devra se conformer au règlement établi pour l'utilisation de la Salle Polyvalente.

6/OBJET : Demande d'utilisation de la Salle Polyvalente week-end des 7 et 8 février 2015– Croix Rouge Française

Monsieur le Maire rappelle que la Croix Rouge a utilisé la Salle Polyvalente le week-end des 7 et 8 février 2015 afin d'organiser plusieurs manifestations. Compte tenu des services rendus par la Croix Rouge à la commune, notamment lors de l'évacuation du camping en raison de fortes pluies et par l'organisation de séances de formation secourisme et défibrillateur, il propose la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente pour le week-end précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- donne un avis favorable à la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gratuit le week-end des 7 et 8 février 2015 au profit de la Croix Rouge Française.

7/OBJET : Sensibilisation aux pratiques musicales pour l'année scolaire 2015-2016

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du Département relatif aux actions de sensibilisation aux pratiques musicales pour les enfants de l'école. Un musicien-intervenant, à raison de 15 séances par classe, est chargé d'accompagner le maître ou la maîtresse dans cette action.

Monsieur le Maire fait ensuite part de la demande des enseignants de l'école de Saint Didier qui souhaiteraient inscrire, pour l'année scolaire 2015-2016, les trois classes de l'école aux pratiques musicales proposées par le

Conseil Général. Il explique que le coût de cette prestation est de 938 € par cycle (15 séances d'une heure), financé à hauteur de :

- 40 % par le Conseil Général, soit 375.20 € par cycle,
- 60 % par la commune, soit 562.80 € par cycle.

Le montant de la participation du Département est plafonné à 1 900 € par commune et par année scolaire.

Ainsi, pour l'inscription de trois classes, la dépense totale s'élèverait à 2 814 €, dont 1 688.40 € à la charge de la Commune et 1 125.60 € pour le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Rappelle que la commune a mis en œuvre les nouvelles activités périscolaires imposées par l'Education Nationale ;
- Rappelle que parmi celles-ci figurent déjà des activités d'éveil musical et de danse très appréciées par les enfants ;
- Rappelle que cette nouvelle charge représente un coût total annuel de plus de 13 000 € ;
- Rappelle la volonté du Conseil Municipal de maintenir malgré tout la gratuité de ces nouvelles activités périscolaires ;
- Décide donc de ne pas inscrire aux activités de sensibilisation aux pratiques musicales proposées par le Conseil Général les trois classes de l'école pour l'année scolaire 2015-2016.

8/OBJET : Subventions 2015 aux Associations de la Commune et à l'APIPAV

Le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Associations » du 2 mars dernier. Après avoir vérifié le caractère complet de l'ensemble des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, la Commission propose que l'évolution du montant des subventions allouées tienne compte de leur implication lors des différentes manifestations organisées sur la commune (fête du 14 juillet, fête des enfants...) ou de la mise en place d'activités permettant la promotion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Marc GUYON) vote les subventions ci-dessous pour 2015 :

1	Au Fil des pages (Bibliothèque)	de St Didier	850 €
2	St Didier Patchwork	de St Didier	290 €
3	Un Sourire en chantant (Chorale)	de St Didier	290 €
4	FCSO (Football Club de St Didier)	de St Didier	2 250 €
5	UFAC (Ancien Combattant)	de St Didier	220 €
6	ACCA (Chasse)	de St Didier	210 €
7	Amicale Laïque	de St Didier	2 950 €
8	Les Rendez-Vous du Jeudi	de St Didier	220 €
9	Sport et Découverte 07	de St Didier	220 €
10	Les Randonneurs de Jastres	de St Didier	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Marc GUYON- Laurence CLAUZIER membre de Country Passion et du club de gym n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) vote les subventions ci-dessous pour 2015 :

11	Club de Gym	de St Didier	270 €
12	Country Passion St Didier	de St Didier	290 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Marc GUYON- Josiane CAMOIN et Yvette VIALLE membres du club des Aînés n'ont pas participé aux débats ni pris part au vote) vote les subventions ci-dessous pour 2015 :

13	Club des Aînés de la Plaine	de St Didier	290 €
----	-----------------------------	--------------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Marc GUYON- Richard MASSEBEUF et Noël MACIEJEWSKI membres de Cool Danse n'ont pas participé aux débats ni pris part au vote) vote les subventions ci-dessous pour 2015 :

14	Cool Danse	de St Didier	220 €
----	------------	--------------	-------

TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS₃ DE LA COMMUNE

8 770 €

Il est ensuite procédé, à l'unanimité :

- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association du Personnel Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals : **190.50 €** ;
- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de Ville, soit **762 €** à imputer au compte 65737.

9/OBJET : Demandes de subventions diverses

Monsieur le Maire fait part de deux demandes de subvention présentées par :

- l'Entente Saint-Etienne Aubenas Handball ;
- Myrte et Papyrus d'Aubenas ;
- l'association Natation Sud Ardèche de Lablachère.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le nombre croissant de demandes de subventions de la part des associations sportives « hors commune »,

Considérant que la volonté de la commune est de soutenir les associations communales,

- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Entente Saint-Etienne Aubenas Handball ;
- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Myrte et Papyrus d'Aubenas.
- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Natation Sud Ardèche de Lablachère.

10/OBJET : Convention d'accueil des enfants de la commune de Saint-Didier-Sous-Aubenas en classe de CLIS de l'école Beausoleil à Aubenas

Monsieur le Maire expose que la commune d'Aubenas accueille dans la classe CLIS (classe d'intégration scolaire) de l'école de Beausoleil un enfant de la commune. La convention signée en 2014 doit être renouvelée.

Il rappelle que selon les dispositions de l'article L212-8 du Code de l'Éducation, chaque commune de résidence doit s'engager à verser une contribution financière à la commune d'accueil afin de participer aux frais engagés pour le fonctionnement de cette classe pendant le temps scolaire et pendant le temps de restauration scolaire.

Le Maire donne lecture de la convention et de la délibération établies par la commune d'Aubenas fixant les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en classe de CLIS à 1 065 € pour l'année scolaire 2014-2015 se décomposant comme suit :

- 662 € pour les frais de fonctionnement (temps scolaire)
- 403 € pour le financement du temps méridien (cantine-garderie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention d'accueil des enfants en classe de CLIS à l'école Beausoleil d'Aubenas et tous les documents relatifs à cette convention ;
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015 ;
- dit que les frais de fonctionnement seront recalculés au 1^{er} janvier 2017 ;
- dit que cette convention pourra être renouvelée pour l'année scolaire 2015-2016.

11/OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Comptabilité M14

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de demandes de la Trésorerie d'Aubenas d'admission en non-valeur de créances communales. Ces dernières s'élèvent à la somme de 328.00 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces demandes d'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur sur le budget principal M14, au compte 654, les créances communales présentées par la Trésorerie pour un montant total de 328.00 € ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12/OBJET : Travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales RN102 (première Tranche-Demande de subvention réserve parlementaire du sénateur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 approuvant l'avant-projet sommaire pour des travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales sur la Route Nationale 102 (première tranche) à savoir :

Réseau d'eau potable :

- estimation des travaux de réseau AEP	55 500.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	11 276.96 €
- Montant total HT de l'opération AEP	66 776.96 €
- TVA 20 %	13 355.39 €
- Montant total TTC de l'opération AEP	80 132.35 €

Réseau d'eaux usées :

- estimation des travaux de réseau EU	24 480.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	4 974.05 €
- Montant total HT de l'opération EU	29 454.05 €
- TVA 20 %	5 890.81 €
- Montant total TTC de l'opération EU	35 344.86 €

Réseau eaux pluviales

- estimation des travaux de réseau EP	9 700.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	1 970.93 €
- Montant total HT de l'opération EP.....	11 670.93 €
- TVA 20 %	2 334.19 €
- Montant total TTC de l'opération EP	14 005.12 €

Voiries et aménagement

- estimation des travaux	43 300.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	8 798.06 €
- Montant total HT de l'opération.....	52 098.06 €
- TVA 20 %	10 419.61 €
- Montant total TTC voiries et aménagements	62 517.67 €

Montant total de l'opération H. T.....	160 000.00 €
TVA 20 %	32 000.00 €
Montant total TTC	192 000.00 €

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait solliciter l'aide de M. Le Sénateur, dans le cadre de la réserve parlementaire, pour financer ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite Monsieur le Sénateur, Jacques GENEST, dans le cadre de sa réserve parlementaire pour aider à financer ce projet ;
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

13/OBJET : SDE 07 – Demande de subvention éclairage public chemin de la Tourasse

Monsieur le Maire présente le devis pour le renforcement de l'éclairage public du chemin de la Tourasse par la pose d'une lanterne en façade.

Le montant de l'opération est estimé à 1 049.00 € H. T. (1 258.80 € TTC).

Il précise que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) à hauteur de 50 % du montant des travaux H. T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le devis pour le renforcement de l'éclairage public du chemin de la Tourasse ;
- **sollicite** le concours du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour le financement de cette opération ;
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14/OBJET : SDE 07 – Demande de subvention éclairage public RN102 (1^{ère} tranche)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de la RN102, il est également prévu le renforcement de l'éclairage public. Il présente le projet réalisé par le SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche).

Le montant de l'opération est estimé à 31 790.59 € H. T. (38 148.70 € T. T. C.).

Il précise que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention de 50 % auprès du SDE07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le projet pour le renforcement de l'éclairage public de la RN102 (1^{ère} tranche) ;
- **sollicite** le concours du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour le financement de cette opération ;
- **autorise** le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage concernant cette opération ;
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

15/OBJET : SDE 07 – Demande de subvention éclairage public parking de l'école et du terrain multisports

Monsieur le Maire présente le devis pour la modification de l'éclairage public du parking de l'école et du terrain multisports. L'éclairage a été modifié provisoirement, à titre d'expérimentation pendant un mois et, compte tenu de l'avis favorable des riverains concernés, la commission d'urbanisme a décidé de valider le projet.

Le montant de l'opération est estimé à 4 267.50 € H. T. (5 121.00 € TTC).

Il précise que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) à hauteur de 50 % du montant des travaux H. T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le devis pour la modification de l'éclairage public du parking de l'école et du terrain multisports ;
- **sollicite** le concours du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour le financement de cette opération ;
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

16/OBJET : Autorisation donnée au Maire pour la signature de conventions de passage

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales quartier Grenouille, à travers les parcelles cadastrées section A n° 192 et section A n° 617 appartenant respectivement à TESTUD Christine épouse CHABANNE et à la SCI DU LAC représentée par Geneviève VINCENT.

Il convient d'autoriser le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires des parcelles concernées afin d'établir, de maintenir et d'entretenir l'évacuation des eaux pluviales de cette zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Solange AUBOSSU, membre de la famille de Mme CHABANNE, n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) :

- **autorise** le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires des parcelles cadastrées section A n° 192 et section A n° 617.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Périscolaire** : Les délégués des parents d'élèves ont transmis une note relative à des interrogations de parents sur le temps périscolaire. La commission des affaires scolaires se réunira dans le courant du mois d'avril (ou mai) afin d'apporter une réponse écrite sur les points soulevés.

D'autre part, le Maire fait part de bonne implication du personnel communal, Catherine BOUCHER et Béatrice PLANCHER, dans l'organisation des activités périscolaires.

Il précise enfin que les enseignants doivent prévenir la Mairie en cas de sorties scolaires empiétant sur le temps périscolaire (tranche 15 h 30 – 16 h 30).

➤ **Travaux RN102** : Le Maire explique que dans le cadre des travaux prévus à l'automne sur la RN102 les platanes seront coupés pour des raisons de sécurité et afin de préserver les réseaux enterrés (eau potable, assainissement, eau pluviale.....).

➤ **Révision du PLU** : Le bureau d'études a présenté aux membres de la commission d'urbanisme l'étude préalable à la révision du PLU rendue nécessaire par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové). Entre 10 et 15 hectares de surfaces constructibles devront être classés en zone A (agricole). Une réunion d'information sera organisée par la municipalité.

➤ **Stand de tir** : Un projet d'implantation sur la commune de LAVILLEDIEU est à l'étude.

➤ **Club de foot de Saint-Didier** : La commission d'urbanisme a rencontré les dirigeants du club afin de faire le point sur plusieurs points (arrosage du stade, amélioration des locaux, entretien de la pelouse....).

➤ Le Maire fait le point sur son entrevue avec Catherine ARCHINARD, infirmière libérale sur la commune, qui souhaiterait, à terme, s'investir dans un projet de maison de retraite.

➤ **Discothèque PAIS CLUB (QG Club)** : Les services de la Mairie restent dans l'attente de la réponse des services du Préfet au courrier qui lui a été adressé afin de connaître les règles applicables pour cet établissement.

➤ Dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat) des subventions pourront être accordées pour l'amélioration des logements, notamment en matière énergétique.

➤ **Logement T2 vacant** : Un logement communal est à louer 18 chemin des Ecoles. Dossier de candidature à retirer en Mairie.

➤ Solange AUBOSSU signale que deux véhicules stationnent de façon permanente et continue sur la place de l'Eglise. Raymond ROURESSOL précise que les services de Police ont été saisis à ce sujet.

➤ Association SPORT et DECOUVERTE 07 : premier forum des associations à la salle polyvalente le dimanche 6 septembre 2015 + brocante.

➤ **Nettoyage des berges de l'Ardèche** : Samedi 21 mars 2015 à 9 h 30, puis démonstration de vélos à assistance électrique.

➤ **Inauguration de l'aire de jeux à côté de l'école** : Samedi 25 avril 2015 à 11 h 00.

➤ **Cinéma en plein air** : Séance prévue le lundi 17 août 2015 sur le parking de la salle polyvalente (le choix du film n'est pas encore défini).

➤ Dates :	Lundi 30 mars 2015	18 h 00	Commission Finances
		19 h 30	Commission Communication
	Lundi 13 avril 2015	20 h 30	Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00
A Saint Didier sous Aubenas, le 17 mars 2015

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

